

LE MOT DE PIERRE BARBANSON,
PRÉSIDENT DU CANAL :



L'exceptionnel tend à se répéter. 2017, comme 2016 a vu un été particulièrement sec, avec à la clé de nombreux arrêtés sécheresse et des restrictions sévères de prélèvement en eau sur de très nombreux cours d'eau et leurs bassins versants en Vaucluse, exception faite des canaux d'irrigation prélevant en basse Durance. A nouveau, comme en 2016, la gestion intégrée de la ressource en eau de Durance depuis Serre Ponçon a montré toute son utilité et nous a permis de continuer à apporter de l'eau à nos irrigants, au prix de nombreux efforts de gestion quotidienne.

Cette situation doit nous alerter. Ces situations de crise sur la ressource ont vocation à se répéter plus fréquemment. Il nous revient à notre échelle, dans les investissements que nous réalisons sur notre canal d'anticiper ces situations. Ainsi, les travaux de régulation que nous réalisons cet hiver 2017-2018, mais aussi la poursuite de la mise sous pression des réseaux, nous permettront à l'avenir de travailler plus sereinement. Notre souhait est de nous assurer que notre canal fonctionnera de la façon la plus efficace possible, que chaque irrigant pourra continuer à arroser quand nous serons confrontés à des situations de crise sur la ressource.

Enfin, 2018 marquera l'année de la réalisation du bilan du Contrat de Canal. Cette démarche de territoire s'est déroulée sur 6 ans, de 2012 à 2017. Ce contrat nous aura permis de réaliser de nombreuses opérations, travaux comme études. Mais de façon plus générale, ce contrat nous aura permis d'être mieux identifiés comme un acteur de la gestion de l'eau, mieux connus comme un maillon essentiel de l'aménagement du territoire.

2018, année de transition donc. Nous vous souhaitons une bonne saison d'irrigation.



DES RENSEIGNEMENTS ? DES INFORMATIONS ?
N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER :

ASCO du canal de l'Isle

ZA Les Ferrailles n°30
84 800 L'Isle sur Sorgue
Tel : 04 90 38 00 69
www.canal-isle.fr
infos@canal-isle.fr

Nos bureaux sont ouverts
du lundi au jeudi
de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Le vendredi
de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Pour le Contrat de Canal :
Pascal AUZIER : pascal.auzier.ccanal@orange.fr

COMITÉ DE RÉDACTION :



PARTENAIRES FINANCIERS DES OPÉRATIONS :



L'Europe investit dans les zones rurales

Canal de l'Isle



du bleu... au vert.

BULLETIN D'INFORMATION





Le Contrat de Canal est une démarche novatrice qui a pour but d'intégrer dans une réflexion globale tous les enjeux propres au canal (économiques, environnementaux, de sécurité des biens et des personnes...). L'objectif : un projet de territoire partagé et en lien avec tous les acteurs locaux...

Depuis plusieurs années, l'Union Européenne est devenue un partenaire financier incontournable pour la réalisation de nos travaux d'investissement.



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

L'Europe investit dans les zones rurales

Projets financés avec le concours de l'Union Européenne avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

ACHAT DE MATÉRIEL DANS LE CADRE DE L'ARRÊT DE L'USAGE DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES



L'année 2017 a permis au canal de se doter d'un nouveau tracteur, muni d'un broyeur déporté. Ce tracteur viendra en complément de celui actuellement utilisé et monté avec une épaveuse. Ce matériel permet d'intervenir sur un plus grand linéaire et d'augmenter la fréquence de passage. L'usage des produits phytosanitaires dans le cadre de l'entretien du canal a été complètement arrêté depuis.

Le canal en pratique



ASSEMBLÉE DES PROPRIÉTAIRES 2018

Comme le prévoit l'alternance définie lors du changement des statuts, l'assemblée ordinaire des propriétaires a lieu tous les deux ans sauf en cas d'élections. Notez donc bien que :

- Une assemblée aura lieu en 2018
- Une assemblée aura lieu en 2019, dans le cadre de l'organisation d'élections pour le renouvellement des syndicats.

PRÉLÈVEMENT

Le canal de l'Isle a mis en place le paiement par virement. Ceux qui ont d'ores et déjà transmis un RIB en 2017 se verront prélevés de leur redevance canal automatiquement vers la mi-2018. N'oubliez pas de nous prévenir en cas de mise à jour de vos coordonnées bancaires. Ceux qui souhaitent passer à ce type de prélèvement peuvent passer au siège du canal munis d'un RIB pour se faire enregistrer pour l'exercice 2019.

Pour mémoire, il est toujours indispensable, dans le cadre du bon fonctionnement de notre structure de s'assurer des points suivants

- Afin de pouvoir envoyer la facture au bon destinataire, vous devez nous informer de la vente ou division de votre parcelle, en vous rendant dans nos locaux avec l'acte notarié
- Le notaire doit informer l'acheteur lors de tout acte de division ou de mutation de parcelle de la présence des réseaux du canal de l'Isle
- Tous travaux réalisés sur une parcelle du périmètre du canal doit faire l'objet a minima d'une DICT, à défaut d'une demande d'autorisation en bonne et due forme auprès de l'ASCO

CHANGEMENT D'EXUTOIRE DU CANAL DE L'ISLE



Jusqu'à présent le canal de l'Isle se rejetait dans la Sorgue du Trentin, sur la commune du Thor. Après avoir enjambé le canal de Vaucluse, un chenal transportait les eaux perdues du canal juste à l'aval du seuil de la Croupière. La quantité d'eau apportée par le canal de l'Isle permettait d'éviter les assècs de ce bras de Sorgue en été. Par contre, du fait de leur charge en limons, les eaux de Durance perturbaient le milieu biologique de ce bras de Sorgue.

Cette période est révolue.

Réalisés pendant l'été 2017, par le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues, la réfection du seuil de la Croupière permet d'assurer une alimentation régulière de la Sorgue du Trentin, depuis le canal de Vaucluse. Afin de limiter l'impact de notre rejet, celui-ci a été déplacé vers le canal de Vaucluse. L'ancien aqueduc a donc été déposé et notre exutoire refait à neuf. Nos eaux se rejettent dorénavant dans le canal de Vaucluse.

VERS UNE MEILLEURE RÉGULATION DU CANAL



Les travaux de modernisation de la régulation ont démarré. Attendue depuis plusieurs années, la réalisation effective de la tranche 1 du programme de travaux de régulation a démarré cet hiver 2017-2018.



L'ensemble des ouvrages réalisés cet hiver permettront à terme une meilleure gestion des débits entrant dans le canal, ainsi qu'une meilleure efficacité dans leur utilisation, tout au long des différents points de prélèvement d'eau du périmètre.

Pour toute information, renseignement ou pour simplement mieux connaître le canal, une seule adresse : www.canal-isle.fr

